



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **17 septembre 2018**

Délibération n° 2018-3007

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron - Couzon au Mont d'Or - Marcy l'Etoile**

objet : **Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), à la Commune de Couzon au Mont d'Or et à l'Association sportive culturelle et d'entraide du Rhône (ASCE69)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Barge

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Rouston, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-3007**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Bron - Couzon au Mont d'Or - Marcy l'Etoile

objet : **Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), à la Commune de Couzon au Mont d'Or et à l'Association sportive culturelle et d'entraide du Rhône (ASCE69)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La trame verte de la Métropole de Lyon est composée des espaces peu ou pas bâtis de la périphérie vers le cœur de la ville. L'article L 371-1 à L 371-6 du code de l'environnement définit la trame verte comme étant tout ou partie des espaces terrestres protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques constitués des espaces naturels et/ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces remarquables (boisements, prairies, parcelles agricoles, pelouses, haies, etc.) ainsi que les couvertures végétales le long des cours d'eau.

Les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, notamment, en espace urbain.

De plus, en milieu urbain, le jardin constitue, avec les parcs et squares, un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement, notamment pour les jardins partagés. Les jardins sont donc souvent le lieu de manifestations artistiques et d'une vie locale. À l'échelle du territoire d'une agglomération, les jardins collectifs semblent symboliques mais leurs résultats sociaux sont bien réels : sociabilité, civilité, insertion, mixité.

Le jardinage est le symbole d'une valeur forte de citoyenneté et donc un outil de gouvernance et d'éco-citoyenneté.

Par délibération du Conseil n° 2006-3820 du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un cadre d'intervention pour accompagner l'émergence et la création de jardins collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Cette politique est complémentaire des actions des Communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée ; la Métropole, quant à elle, assure l'aide à la mise en route et à la création.

Par délibération du Conseil n° 2017-2226 du 18 septembre 2017, la Métropole a réaffirmé son intérêt pour les jardins collectifs et a défini de nouvelles orientations en faveur des jardins.

II - Mise en œuvre 2018

Dans ce cadre, en 2018, une 1^{ère} délibération du Conseil n° 2018-2746 du 27 avril 2018 a été votée afin d'accompagner la création de jardins partagés par les Communes de Curis au Mont d'Or et Vénissieux, ainsi que des projets de jardins partagés à Lyon 7^e via l'association La Légumerie et à Lyon 3^e avec l'association Vol'Terre Part-Dieu. Enfin, il a été proposé de soutenir la mise en œuvre des actions menées par l'association le Passe-jardins, permettant d'assurer le maintien et le développement de jardins collectifs, de diffuser les bonnes

pratiques du jardinage respectueux de l'environnement, de développer du lien social et de favoriser et faire connaître la biodiversité dans les jardins et sur le territoire.

La présente délibération propose d'accompagner le CRBA pour son programme pour l'année 2018, ainsi que la Commune de Couzon au Mont d'Or pour la création de jardins partagés, et l'ASCE69 pour l'aménagement du jardin des mobilités du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) à Bron.

1° - CRBA

Le CRBA, créé en 2009, gère et anime un centre de ressources comprenant une bibliothèque et la base de données Horti-Lyon (4 500 documents). Il assure également directement la conservation de plus de 1 200 variétés (fleurs, fruits, légumes et céréales) et assure leur régénération en faisant plus de 800 variétés cultivées par un réseau de 70 conservatoires adoptants. Entre 2013 et 2017, grâce à un travail de récoltes, de partenariats et d'échanges, notamment avec l'institut Vavilov de Saint Pétersbourg, le CRBA a pu doubler la collection de semences. Par le réseau des conservatoires qu'il anime, le CRBA est un acteur majeur de la diffusion du savoir-faire de conservation et de multiplication des semences.

Pour 2018, le CRBA propose la poursuite des actions de conservation/régénération et multiplication des semences en partenariat avec les parcs de Lacroix-Laval et de Parilly ainsi qu'avec le réseau des conservatoires adoptants. Il propose également la poursuite de la gestion du centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti-Lyon, de l'animation du réseau des conservatoires et du partenariat avec l'institut Vavilov de Saint Pétersbourg.

En 2018, le CRBA pilotera une étude/action pour la mise en place d'une station d'expérimentation Vavilov. Cette station expérimentale permet non seulement de conserver les semences mais aussi de les caractériser par leurs aspects physiques, leurs modalités et conditions de croissance ainsi que selon leurs caractéristiques génotypiques. La mise en place de cette station d'expérimentation nécessite de renforcer le partenariat avec le parc de Parilly et de chercher un nouveau lieu, adapté à l'ensemble des missions du CRBA, dont le développement de la station expérimentale.

Des actions d'accompagnement, de formations, d'expertise scientifique, de médiation et des réunions pour les services de la Métropole ou ses prestataires complètent le champ d'intervention du CRBA.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 100 000 € des dépenses estimées à 160 904 €. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
gestion et animation du centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti-Lyon	13 335	Métropole de Lyon	100 000
animation et gestion des conservatoires en réseau	30 480	mécénat : société Tarvel	10 000
formation des partenaires des conservatoires	1 905	mécénat : De Natura	10 000
rencontres des conservatoires et comités de pilotage	2 500	participation des conservatoires	1 000
matériels pour les conservatoires et achats de végétaux	4 000	dons	1 500
études, caractérisations et expérimentations/sélections agronomiques des variétés	30 480	contrats aidés	7 000
développement d'une zone d'expérimentation (jardin d'expérimentation et station d'expérimentation Vavilov) au parc de Parilly	15 240	autofinancement	4 587
mise en place de la station d'expérimentation Vavilov	11 430		
poursuite du partenariat scientifique avec l'institut Vavilov de Saint Pétersbourg	7 620		
constitution de la collection nationale des ressources génétiques utiles à l'agriculture	3 810		

communication : actualisation du site internet, mise en place d'un Cloud pour la sauvegarde des données, etc.	4 572		
maintenance et développement site internet + Horti-Lyon + GECOBO	3 000		
actions d'accompagnement, de formations, expertise scientifique	3 810		
médiation et réunions pour les services de la Métropole ou ses prestataires	1 905		
Sous-total HT	134 087	Sous-total HT	134 087
Total TTC	160 904	Total TTC	160 904

Les aides publiques représentent 75 % du budget global du CRBA.

Pour mémoire, en 2017, le montant de la subvention de la Métropole au CRBA était de 88 360 €.

2° - Création d'un jardin partagé par l'ASCE69 à Bron

La Cité des mobilités à Bron est implantée sur un tènement immobilier propriété de l'État et d'un établissement public, d'une surface totale d'environ 7 ha et comprenant plusieurs parcelles cadastrées. Plusieurs services d'État et établissements publics sont installés sur le site de la Cité des mobilités qui comprend des espaces extérieurs communs et des bâtiments occupés en propre ou en co-occupation par les services. Environ 700 agents travaillent sur ce site.

Une parcelle d'espace vert d'environ 600 m², située à proximité des bâtiments numérotés 2, 3 et 4, a été identifiée comme pouvant faire l'objet de cultures variées en aménageant un jardin partagé géré par l'association, ouvert aux agents adhérents travaillant sur le site de Bron et, plus largement, sur d'autres sites des services d'État du département du Rhône.

La direction territoriale centre-est du CEREMA, gestionnaire des espaces communs de la Cité des mobilités, a donné son accord pour l'aménagement d'un jardin partagé sur le site, au titre de l'action sociale, et s'est rapproché de l'ASCE69 pour étudier la possibilité d'ouvrir une nouvelle activité "jardin partagé" sur le site de la Cité des mobilités.

Le comité directeur de l'ASCE69, qui propose déjà de nombreuses activités sportives, de loisirs, culturelles et d'entraide, a voté le 8 février 2018 l'approbation de la création d'une nouvelle activité appelée "jardin partagé" qui a été proposée à ses adhérents dès 2018.

L'accompagnement du projet par l'association le Passe-jardins a permis de dynamiser le projet et de structurer la méthode au 2^{ème} semestre 2017. Des séances d'information et de travail ont permis aux agents intéressés de définir l'aménagement de la zone à cultiver et les cultures à mettre en place dans un esprit de partage, convivialité, solidarité et respect de l'environnement. En février 2018, le plan des parcelles est esquissé. Est également estimé le budget prévisionnel relatif aux achats nécessaires à la mise en place du projet, d'une part et au fonctionnement en année courante de ce jardin partagé, d'autre part.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 1 600 € correspondant à 40 % d'une dépense subventionnable de 4 000 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
plomberie	1 000	Métropole de Lyon	1 600
clôture	1 000	autofinancement	2 400
abri	500		
matériel de jardinage + bacs + terre	1 000		
bacs à compost + récupérateurs d'eau de pluie	500		
Sous-total HT	4 000	Sous-total HT	4 000
Total TTC	4 800	Total TTC	4 800

3° - Création d'un jardin partagé par la Commune de Couzon au Mont d'Or

Afin de répondre aux nombreuses demandes des Couzonnais, principalement des habitants du centre village ne possédant pas d'extérieur, la municipalité a souhaité mettre en place un jardin partagé. Ce dernier entre totalement dans le cadre de la politique environnementale et du cadre de vie que les élus souhaitent développer.

L'emplacement retenu est un terrain de 500 m² (parcelle cadastrée B418 lieu-dit "Les Sambelles" rachetée par la Métropole à un propriétaire privé), jouxtant la future caserne des pompiers, mis à disposition gratuitement par la Métropole à la Commune en 2019.

Les travaux vont être réalisés prochainement pour accueillir le jardin. Le gros œuvre sera aménagé par la Métropole en même temps que la construction de la caserne. La fin des travaux d'aménagement est prévue courant 2019.

La Commune est accompagnée dans son projet par l'association le Passe-jardins au travers de 5 séances d'accompagnement financées par la Métropole.

L'estimation budgétaire des travaux de second œuvre nécessaires est de l'ordre de 20 415 € TTC (cabane commune avec sa dalle et casier de rangement des outils, cheminement en stabilisé, signalétique, kit d'outils de base, délimitation des parcelles) pour des recettes annuelles de 420 € correspondant à la location des parcelles.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 6 805 € correspondant à 40 % d'une dépense subventionnable de 17 013 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
aménagement parcelle (aplanissement, délimitation parcelles, cheminement, engravillonage, bordures jardins, etc.)	8 333	Métropole de Lyon	6 805
cabane en bois posée avec dalle de béton	6 250	autofinancement	10 208
pompe manuelle posée	500		
3 bacs à compost	113		
2 panneaux solaires avec éclairage à détection automatique	167		
14 casiers avec étagères	758		
10 brouettes	250		
14 arrosoirs	175		
14 kits de jardin de démarrage	467		
Sous-total HT	17 013	Sous-total HT	17 013
Total TTC	20 415	Total TTC	20 415

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 8 405 € au profit de :

- la Commune de Couzon au Mont d'Or pour un montant de 6 805 €,
- l'association sportive culturelle et d'entraide du Rhône (ASCE69) pour un montant de 1 600 €,

dans le cadre de l'aménagement de jardins partagés,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 100 000 €, au profit du CRBA, dans le cadre de ses actions en faveur du développement des jardins collectifs (accompagnement, animation, etc.) au titre de l'année 2018,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et la Commune de Couzon au Mont d'Or, l'association ASCE69 et le CRBA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense correspondante aux subventions d'équipement sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 22 janvier 2018 sur l'opération n° 0P27O5273 pour un montant de 50 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer, soit 8 405 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 5 003 € en 2018,
- 3 402 € en 2019.

sur l'opération n° 0P27O5273.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 100 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P027O2936 - agriculture 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.